



Business Pôle Les Prés
22, rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq

Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite (ADER)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

ADER

Association

SIREN : 414 282 749

Siège social : 24-26 rue de la Pépinière - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de l'association ADER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, le 20 avril 2022

Cécile Fontaine

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021

BILAN ACTIF

EN EURO

	Montant Brut	Amortissement	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	0	0	0	0
Actif circulant				
Stocks et encours				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances :				
- Usagers et comptes rattachés				
- Autres	138 575		138 575	195 535
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	1 923 350		1 923 350	1 648 639
Caisse				
ACTIF CIRCULANT	2 061 925	0	2 061 925	1 844 174
Charges constatées d'avance	0		0	0
TOTAL GENERAL	2 061 925	0	2 061 925	1 844 174

BILAN PASSIF

	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Fonds associatifs et réserves		
<u>Fonds propres</u>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluations		
Réserve légale		
Réserve statutaire et contractuelle	1 740 455	1 546 169
Réserves réglementées		
Autres Réserves		
Report à Nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	228 636	194 287
<u>Autres fonds associatifs</u>		
fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
FONDS PROPRES	1 969 091	1 740 456
Provisions pour risques et charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
Fond dédiés		
sur subventions de fonctionnement		
sur autres ressources		
Dettes		
Dettes fiscales et sociales	15 334	27 959
Avances et acompte reçus sur commande		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres	77 500	75 759
Produits constatés d'avance		
DETTES	92 834	103 718
TOTAL GENERAL	2 061 925	1 844 174

COMPTE DE RESULTAT

EN EURO

RUBRIQUES	déc-2021	déc-2020
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Subventions d'exploitations	0	0
Droits d'entrées	593 169	562 302
TOTAL	593 169	562 302
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	277 292	300 593
Impôts, taxes, versement assimilés	0	0
Salaires, traitements		
Charges Sociales		
Dotations amortissements sur immobilisations		
Autres charges	11 900	0
TOTAL	289 192	300 593
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	303 977	261 709
Produits financiers	1 011	1 095
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	1 011	1 095
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	304 988	262 805
Produits exceptionnels	399	182
Charges exceptionnelles	270	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	129	182
Impôts sur les sociétés	76 481	68 700
TOTAL DES PRODUITS	594 579	563 579
TOTAL DES CHARGES	365 943	369 293
RESULTAT DE L'EXERCICE	228 636	194 287

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/21 12 mois	31/12/20 12 mois	31/12/19 12 mois	31/12/18 12 mois	31/12/17 12 mois
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires H.T	593 169	562 302	520 079	488 943	447 675
Résultat av. impôts, participations dot. amortissement et provisions	305 117	262 987	162 660	135 751	120 586
Impôts sur les bénéfices	76 481	68 700	40 200	33 055	31 244
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dot. amortissement et provisions	-	-	-	-	-
Résultat net	228 636	194 287	122 460	102 696	89 342
Résultat distribué	-	-	-	-	-

VARIATION DES FONDS PROPRES

EN EURO

SITUATION A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		SOLDE
Fonds propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 740 455
Distributions sur résultats antérieurs		-
Fonds propres après distributions sur résultats antérieurs		1 740 455
VARIATIONS EN COURS D'EXERCICE	En moins	En plus
Report à nouveau (affectation résultat N-1)	194 287	
Variations des réserves		194 287
Autres variations (Résultat de l'exercice)		228 636
SOLDE	-	228 636
SITUATIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		SOLDE
Fonds propres avant répartition		1 969 091

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Evènements post-clôture

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, déclenchant une guerre et des tensions géopolitiques mondiales, ce qui a conduit les États-Unis, l'Europe et certains autres pays à imposer des sanctions financières et commerciales sans précédent à l'économie russe, y compris des gels d'actifs et des restrictions sur des individus et des institutions, notamment la Banque centrale russe. En conséquence, le Rouble s'est considérablement affaibli et l'économie russe est confrontée à une crise majeure ayant des répercussions sur l'économie mondiale. Ces évènements n'ont aucun impact significatif sur les comptes de l'association.

A - INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

1 - Bilan

Le total du bilan est de 2 061 925 Euros en 2021 contre 1 844 174 Euros en 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Règlement 99-01 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous rappelons que les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Un suivi des nouveaux adhérents par rapport au total des cotisations perçues de l'exercice nous est fourni par l'assureur et contrôlé par l'Association.

NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

ACTIF CIRCULANT

- *Autres créances (à un an au plus)*

- Abeille Vie, ARP, Abeille IARD et Santé (droits d'adhésions) :	136 992
- Intérêts bancaires	1 011
- Autres débiteurs et créditeurs	572

Total autres créances : 138 575

- *Disponibilités*

En comptabilité, le compte ouvert chez la Société Générale est créditeur au 31 décembre 2021 de 1 923 350 Euros.

NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

FONDS PROPRES

- <i>Réserve statutaire</i>	1 740 455
-----------------------------	-----------

DETTES

- Dettes fiscales	15 334
- Facturation exercice 2021 Abeille Vie	74 000
- Provision Honoraires aux commissaires aux comptes ex. 2021	2 900
- Convention de domiciliation au titre de l'exercice 2021	600

Total des dettes : 92 834

2 - Compte de résultat

1 - Le résultat d'exploitation affiche un bénéfice de 303 977 Euros.

2 - Le résultat courant avant impôts et avant produits exceptionnels fait ressortir un bénéfice de 304 988 Euros.

3 – Le résultat global après impôts et résultat exceptionnel est de 228 636 Euros.